

(N° 6.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1858.

(Voir les Nos 2 et 21 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1857, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1858, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est maintenu, pour l'année 1858, au chiffre de 15,944,527 francs, et sera réparti entre les provinces, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1858, est évalué à la somme de cent quarante et un millions cinq cent dix mille sept cent quatre-vingt-dix francs (fr. 141,510,790), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843, à la somme de quatre cent mille francs (fr. 400,000).

ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt-trois millions de francs.

(2)

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1858.
Bruxelles, le 23 décembre 1857.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) AUG. ORTS.

Les Secrétaires,
(Signé) F. CROMBEZ.
JULES VANDERSTICHELEN.

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1858.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1858.		TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPOTS.			
	Foncier.			
	Principal	15,944,527	18,886,290	
	3 centimes additionnels ordinaires	478,335		
	2 Id. id. pour non-valeurs.	318,890		
	10 Id. id. extraordinaires	1,594,452		
	5 Id. id. supplémentaires sur le tout	550,086		
	Personnel.			
	Principal.	8,954,550	9,850,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	895,450		
	Patentes.			
	Principal	3,500,000	3,850,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	550,000		
	Redevances sur les mines.			
	Principal	540,000	623,700	
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	54,000		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	29,700		
	Droit de débit des boissons alcooliques.	"	950,000	
	— des tabacs	"	165,000	
	Douanes.			
	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,800,000	13,540,000	
	Droits de sortie (Id.)	100,000		
	Droits de transit (Id.)	5,000		
	Droits de tonnage (Id.)	600,000		
	Timbres	55,000		
	Accises.			
	Sel	5,050,000	24,006,000	
Vins étrangers.	2,200,000			
Eaux-de-vie étrangères.	225,000			
— indigènes.	5,000,000			
Bières et vinaigres	7,000,000			

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.		TOTAL.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Sucres de canne et de betterave	4,500,000		100,960,990	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	15,000			
	Timbres . . .	sur les quittances.	15,000		
		sur les permis de circulation	1,000		
	Garantie.				
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	"	225,000		
	Recettes diverses.				
	Droits de magasins des entrepôts, perçus au profit de l'Etat.	180,000	220,000		
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000			
	Droits additionnels et amendes.				
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels). .	12,800,000			
	Greffe (Id. id.). .	260,000			
	Hypothèques (Id. 26 id.). .	2,400,000			
	Successions (Id. 30 id.). .	7,885,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 50 c. addit.)	1,465,000	28,645,000		
	Droit dû par les époux survivants (id.).	150,000			
	Timbre.	3,400,000			
	Naturalisations	5,000			
	Amendes en matière d'impôts.	150,000			
	Id. de condamnation en matières diverses.	150,000			
	PÉAGES.				
	Domaines.				
	Rivières et canaux	5,280,000	4,950,000		
	Routes appartenant à l'État.	1,650,000			
TRAVAUX PUBLICS.	Postes.				
	Taxe des lettres et affranchissements	4,300,000		9,825,000	
	Port des journaux et imprimés	550,000			
	Droits sur les articles d'argent	50,000	4,785,000		
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. .	85,000			
	MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	110,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.		TOTAL.	
	CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	23,500,000	23,860,000	29,082,500	
	Télégraphes électriques	360,000			
	Domaines (valeurs capitales)	850,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Forêts	970,000	2,940,000		29,082,500
	Dépendances des chemins de fer	85,000			
	Établissements et services régis par l'État.	290,000			
	Produits divers et accidentels.	470,000			
	Revenus des domaines	275,000			
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	170,000			
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	760,000			
TRÉSOR PUBLIC.	— des actes des commissariats maritimes	50,000	2,282,500	29,082,500	
	— des droits de chancellerie	50,000			
	— des droits de pilotage	540,000			
	— des droits de fanal	80,000			
	— des inscriptions universitaires	100,000			
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500			
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	520,000			
	REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contri- butions, etc.	3,000	128,000		29,082,500
	Frais de perception des centimes provinciaux et commu- naux	125,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	50,000	460,000	29,082,500	
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départe- ments	450,000			

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1856.		TOTAL.
TRÉSOR PUBLIC.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000		1,642,500
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	29,000		
	Recettes accidentelles	100,000		
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	65,000	4,054,500	
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,800		
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	5,500		
	Recettes du chef d'ordonnances pr scrites de l'année 1855.. . . .	70,000		
	FONDS SPÉCIAL.		TOTAL. . . . fr.	141,510,790
	Produits des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843.			400,000